Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

**COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)**

**Nombre de Conseillers :**

| | |
|---|---|
| en exercice | 29 |
| présents | 23 |
| votants | 28 |

**OBJET :**

**N°DCM2023-09**

**Médiathèque : conventions avec le Conseil Savoie Mont-Blanc**

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le : 09/02/2023

Publié le 09/02/2023

Le Maire,
Marin GAILLARD

# EXTRAIT
# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
# DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois -----
le deux février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2023

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jean-Claude BESSON, Jocelyne BURNIER, Martine PLANTAZ, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Sandrine PALUMBO, Stéphanie CONTAT.

ABSENTE : Léa LUTTRINGER (excusée).

SECRETAIRE : Gaëlle RANGHIERO est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Laurence PARROT-SCHOPPHOFF informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réaménagement de la bibliothèque médiathèque, le Conseil Savoie Mont-Blanc peut accorder une subvention de 30 % du coût de l'opération qui s'élève à 37.557,18 €, soit 11.267,15 €.

Pour les demander, le Conseil Savoie Mont-Blanc propose deux conventions :
- Une convention Socle, obligatoire pour accéder aux services de la Direction de la lecture publique ;
- Une convention de Projets qui permet l'accès aux aides financières.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

➢ Approuve les conventions Socle et Projets proposées par le Conseil Savoie Mont-Blanc jointes à la présente délibération ;

➢ Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1ère Adjointe, à les signer et à procéder à toutes démarches et formalités s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Gaëlle RANGHIERO